

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°36 du 24 août 2012

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°22

NOTE-CIRCULAIRE N° 0-15981-2012/DEF/DPMM/DIR
portant abrogation de textes.

Du 2 juillet 2012

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *le directeur.*

NOTE-CIRCULAIRE N° 0-15981-2012/DEF/DPMM/DIR portant abrogation de textes.

Du 2 juillet 2012

NOR D E F B 1 2 5 1 2 7 8 C

Textes abrogés :

Note-circulaire n° 21/DN/DPMM/CAB du 5 avril 1973 (BOC/M, p. 366 ; BOEM 113.7).

Note-circulaire n° 673/DEF/DPMM/RES du 6 juillet 1984 (BOC, p. 4474 ; BOEM 321.4, 325.2.5, 327.1.4).

Note-circulaire n° 841/DEF/DPMM/2/E du 5 juillet 1994 (BOC, p. 2755 ; BOEM 324.2.3) modifié.

Note-circulaire n° 885/DEF/DPMM/2/E du 13 juillet 1994 (BOC, p. 2851 ; BOEM 324.3).

Référence de publication : BOC N°36 du 24 août 2012, texte 22.

1. Les notes-circulaires mentionnées ci-dessous sont abrogées :

- note-circulaire n° 21/DN/DPMM/CAB du 5 avril 1973 portant changement d'attribution de la charge de promotion sociale à l'intérieur de la direction du personnel militaire de la marine ;

- note-circulaire n° 673/DEF/DPMM/RES du 6 juillet 1984 relative à la délivrance de la carte du service national ;

- note-circulaire n° 841/DEF/DPMM/2/E du 5 juillet 1994 modifiée, relative à la répartition du personnel sortant des cours et stages ;

- note-circulaire n° 885/DEF/DPMM/2/E du 13 juillet 1994 relative à l'admission au cours de formation à la conduite du personnel.

2. La présente note-circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contre-amiral,
directeur adjoint du personnel militaire de la marine,*

Benoît LUGAN.